

6. - QUESTIONS SOCIALES

LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE LA RÉGENCE

Pour trop de Tunisois, et plus encore en dehors de Tunis, la Bibliothèque du Souk-el-Attarine est une inconnue. Ses ressources sont pourtant très grandes et l'intérêt qu'elle présente dans ce pays où le développement des richesses matérielles ne devrait point devancer le progrès intellectuel, se passe de démonstration.

Mais l'utilisation de ces ressources ne se passe sans doute pas de quelques recommandations.

* * *

Qu'est-ce, en premier lieu, que la Bibliothèque Publique de la Régence ?

C'est une bibliothèque d'Etat qui bénéficie du dépôt légal de tout ce qui s'imprime en Tunisie. Avec ses 210.000 volumes environ, ses 4.000 manuscrits inscrits, par la qualité et la date relativement récente de ses collections, elle est la plus importante de l'Afrique du Nord et se situe après Lyon, avant Dijon, Lille, Marseille et Bordeaux. Ses catalogues, son catalogue matières en particulier, tenus constamment à jour depuis l'origine, peuvent lui être enviés par la plupart des bibliothèques universitaires françaises.

Elle est à la fois *bibliothèque de culture générale et de vulgarisation*, *bibliothèque d'études* et *bibliothèque spéciale*. De ces diverses qualifications précisons les deux dernières :

Comme *bibliothèque d'étude*, elle renferme des collections très importantes d'ouvrages et de publications périodiques concernant l'archéologie grecque et romaine, les langues et littératures anciennes, les langues et littératures française, italienne, anglaise, allemande. Elle possède les ouvrages et les collections les plus récents et les plus importants relatifs à la philosophie, à l'histoire, notamment à l'histoire de France et de l'Islam, aux sciences sociales, économiques et juridiques, aux mathématiques, à la physique, à la chimie, aux sciences naturelles, à la médecine et à la chirurgie, aux sciences anthropologiques et ethnologiques.

Des dons répétés, l'acquisition de nombreuses bibliothèques privées incorporées dans des conditions très avantageuses ont beaucoup contribué à son enrichissement. Citons, entre autres, les bibliothèques de Paul Bourde, ancien critique au « Temps », créateur de la forêt d'oliviers de Sfax, du Docteur Provotelle de Tunis, riche en ouvrages de linguistique africaine et d'histoire religieuse, acquise grâce à la libéralité de M. Lucien Saint, des professeurs Anglade de Montpellier (linguistique et philologie grecque et latine), Louis Havet du Collège de France (philologie grecque et latine), des architectes Guy et Giroud de Tunis (architecture et art musulman), de l'ingénieur des mines Paul Golmann, comprenant plus de 20.000 volumes de mathématiques, de physique, de chimie, de géologie et de sciences appliquées, de Paul Louis Couchoud, riche à la fois en ouvrages d'archéologie et de littérature grecque et en littérature néo-testamentaire, du Docteur Ten-Kate, Hollandais, venu finir ses jours en Tunisie, riche en ouvrages d'anthropologie, léguée gracieusement à la Bibliothèque en considération des services qu'elle lui avait rendus, comme la bibliothèque de Miss Maria Bacon, fille de l'Ambassadeur des U.S.A. à Paris, riche en ouvrages de littérature anglaise, léguée dans les mêmes conditions et pour les mêmes raisons, enfin une partie des bibliothèques de Henri Bergson et Aimé Puech.

Plusieurs universités françaises, tous nos Instituts du Proche-Orient, Istamboul, Damas, Beyrouth, le Caire font à la Bibliothèque don de leurs travaux.

Il faut ajouter à cela environ trois cents périodiques français auxquels s'adjoindront une centaine d'étrangers quand les échanges avec la « Revue Tunisienne » auront repris régulièrement leur cours.

Comme *bibliothèque spéciale*, elle possède à peu près tout ce qui a été publié en Tunisie et sur la Tunisie : livres, journaux, revues, plaquettes, collection des plus précieuses, bien qu'il y ait lieu de la compléter encore sur quelques points.

En outre, la Bibliothèque possède la plupart des publications importantes concernant l'Algérie, le Maroc, l'Afrique occidentale et équatoriale, la Libye et l'Égypte. Le dépôt légal institué en 1911-1913 y assure la conservation de toutes les impressions tunisiennes. Plusieurs collections de journaux et périodiques de langue arabe antérieurs à cette date ont pu être acquis récemment.

Les éditions orientales et occidentales de textes arabes ou de traductions sont déjà nombreuses à la Bibliothèque (30.000 volumes environ). Leur nombre ne cesse de s'accroître. Un important crédit mis spécialement à la disposition de la Direction de l'Instruction Publique permettra d'acquies bientôt les éditions d'Égypte, du Proche-Orient, de la Perse et de l'Inde dont le nombre s'est multiplié depuis la guerre. Le nombre des manuscrits arabes inscrits et catalogués est passé en cinq ans de 700 environ à 3.200. Cet effort est activement poursuivi en vue de faire de la Bibliothèque de Tunis, au service des Tunisiens et des Orientalistes, une bibliothèque orientale de premier ordre.

* * *

Mais comment accéder à ces trésors ?

Pour les chercheurs tunisois qui sont sur place la chose est simple.

Mais il faut savoir que la majeure partie des ouvrages de la Bibliothèque, ceux du fonds occidental comme ceux du fonds oriental, sont également à la disposition des personnes qui n'habitent pas Tunis et qui peuvent obtenir une carte de prêt. Tous ces ouvrages sont prêtés pendant quinze jours à raison de 200 fr. de droit par an (150 fr. pour les étudiants de l'Enseignement Supérieur et les membres de l'Enseignement), les expéditions sur tout le territoire tunisien étant gratuites grâce à la bienveillance de l'Office Postal.

Il est intéressant de signaler, pour les chercheurs plus difficiles, que la reproduction par microfilms d'articles inaccessibles autrement ou même de manuscrits peut être faite par l'intermédiaire de la Bibliothèque du Souk-el-Attarine ou directement à la Bibliothèque Nationale de Paris et dans les grandes bibliothèques étrangères.

Le microfilm une fois établi peut être lu à la Bibliothèque qui dispose de trois appareils de lecture : 1 Thomson et 2 Photoza. Ces microfilms peuvent être utilisés pour la reproduction de tous documents, imprimés, manuscrits, archives, cartes, miniatures, objets (en noir et bientôt en couleur).

* * *

Mais la Bibliothèque de la Régence ne saurait se contenter de proposer ses richesses, elle fait appel au concours de tous, donateurs ou savants spécialistes pour l'enrichir encore de leurs dons ou de leurs lumières.

Les lecteurs peuvent indiquer leur desiderata et, si la Direction de la Bibliothèque le juge intéressant, elle s'efforcera d'acquérir les ouvrages demandés.

En outre, elle souhaite que de partout dans le pays lui soient envoyés ou lui soient indiqués les moyens d'acquérir les manuscrits, les ouvrages, brochures, notamment les tirés-à-part en français et en arabe qui présenteraient de l'intérêt. Même quand la possibilité d'acquérir n'est pas certaine elle serait reconnaissante à toutes les personnes qui en auraient connaissance de lui signaler l'existence de collections particulières, de livres ou même d'estampes et de photographies. Tout ce qui intéresse la Tunisie en particulier doit être rassemblé à la Bibliothèque.

Toute la correspondance doit être adressée à M. Jean Rousset de Pina, Conservateur de la Bibliothèque de la Régence, 20, Souk-El-Attarine, Tunis, le montant des droits à verser, exclusivement à M. Dembinsky, même adresse.

Jean ROUSSET de PINA
Conservateur de la Bibliothèque
Publique de la Régence